

■ **AFFAIRE M. ZOGO : ADN ET AUTOPSIE INTROUVABLES, DES DOUTES SUR L'IDENTITE DU CORPS.**

■ **NOUVEAUX NÉS DANS DES HÔPITAUX : L'INSÉCURITE PLANE.**

INVITES

Présentation : **BONEY Philippe**



Guy NDOUMBE
(Juriste / Conseil des hôpitaux)

Me Claude ASSIRA
(Avocat au Barreau du Cameroun)

Souley ONOHILO
(Journaliste)

Pr Edmond BILOA
(Membre du Comité central du RdpC)

Dr Dieudonné ESSOMBA
(Economiste - Consultant)

f www.vision4.tv Canal Sat: 304 Créolink: 006 vision 4 télévision vision 4 tv +237 62 68 83 28

Réalisation **Daniel FEGUE**

Resté longtemps silencieux sur l'enlèvement suivi du décès de Martinez Zogo, la télévision du Groupe l'Anecdote s'investit désormais de façon bruyante pour obtenir la remise en liberté de son promoteur. Entre «doutes» désormais entretenus sur l'identité de la dépouille de l'homme des médias au prétexte de l'inexistence d'un test ADN dans le dossier du juge d'instruction, et démarches judiciaires plus ou moins occultes en vue d'une libération immédiate, sans parler de l'évocation des «lenteurs judiciaires» imaginaires, le fan club de l'homme d'affaires ne se donne aucune limite pour atteindre ses objectifs. Enquête sur les non-dits d'une campagne médiatique douteuse.

La dernière émission dominicale phare de Vision 4 TV dénommée «Club d'élites», le 9 avril 2023, dont l'animateur et sans doute la direction avaient l'ambition de transformer en une tribune de soutien à M. Jean-Pierre Amougou Bélinga n'a sans doute pas atteint tous les objectifs qu'elle visait. Ayant entre autres sujets en débat l'affaire Martinez Zogo, avec en

arrière-plan de démontrer qu'il existe «des doutes sur l'identité du corps» de l'homme des médias sauvagement assassiné et que le dossier du juge d'instruction chargé de l'affaire n'avait ni résultat d'un test ADN, ni le rapport d'une autopsie médicale (et donc que le patron de la chaîne est embastillé pour rien), cette émission a plutôt produit l'effet contraire.

En fait, les interventions dans ce débat de Maître Claude-Bernard Assira Engoute, avocat et par ailleurs professeur de droit à l'Université catholique d'Afrique centrale, l'un des cinq invités du jour, ont plutôt conforté l'opinion des téléspectateurs sur le fait que l'idée d'évoquer l'absence d'un test ADN pour jeter un doute sur l'identité du corps était juridiquement incongrue. Et qu'il fallait laisser le juge d'instruction faire son travail. La dépouille de M. Martinez Zogo avait été reconnue par ses proches à travers «un faisceau concordants d'indices et de présomptions», a dit le professionnel du droit, et on ne l'a plus jamais aperçu depuis l'annonce de sa filature suivie de son enlèvement. Pour Maître Assira Engoute, tout cela était suffisant pour que l'enquête se déroule sans problème. Ce sont des arguments de bon sens que Calixte Beyala, écrivaine camerounaise engagée dans l'affaire Martinez Zogo, avait déjà exprimés la veille sur les réseaux sociaux.

La Suite [ICI](#)
